

Chatenay-Malabry, le 11/07/2016

Clis de Bure
18, avenue Gambetta
55000 BAR LE DUC

Mesdames, Messieurs, Membres du Comité local d'information et de suivi de Bure

Vous avez été surpris d'apprendre que je pouvais à la fois être président de l'Andra et rapporteur de la proposition de loi précisant les modalités de création de Cigéo qui vient d'être votée. Vous avez exprimé votre étonnement dans une lettre ouverte adressée aux sénateurs et députés de la Meuse et de la Haute-Marne

Par la présente lettre, je souhaite vous apporter un éclairage sur les motivations qui m'ont poussé à accepter d'être le rapporteur de ce texte de loi.

Mon intérêt pour le sujet des déchets radioactifs ne date pas de ma nomination en tant que président de l'Andra, il y a un peu plus de 6 mois. J'ai co-écrit en 2012 un rapport parlementaire sur ce sujet, ce qui m'a fait apparaître aux yeux de mes collègues comme le plus expert pour rapporter à l'Assemblée nationale la proposition de loi qui avait été adoptée par le Sénat.

Sachez qu'en tant que président de l'Andra, je n'y ai pas de fonction exécutive et ne perçois aucune indemnité pour cette fonction. Je l'exerce à titre bénévole, au nom de l'intérêt général. Nous sommes par ailleurs plusieurs élus à siéger au conseil d'administration de cette Agence pour y garantir l'exécution des décisions de la Représentation nationale.

J'ai exécuté mon rôle de rapporteur en suivant les sages conseils du Déontologue de l'Assemblée nationale, que j'ai consulté en amont du démarrage du travail parlementaire (vous trouverez joint le courrier qu'il m'a adressé). Il a estimé qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre mes deux fonctions, à la condition d'une complète transparence sur le sujet et d'associer le plus possible mes collègues parlementaires.

Le texte de la proposition de loi donne une véritable définition de la réversibilité, c'est-à-dire la capacité pour les générations successives d'exercer un droit d'option. Ce texte n'est pas le « feu vert » pour le démarrage de la construction de Cigéo. Il ne clôture pas non plus les questionnements techniques sociétaux et éthiques liés au sujet des déchets radioactifs qu'il est légitime de poursuivre.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma respectueuse considération.



Christophe Bouillon